



**Centre de gestion
de Seine-et-Marne**
Fonction Publique Territoriale

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 27 JANVIER 2025 – 9H30

PROCÈS VERBAL

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne, légalement convoqué le 10 décembre 2024, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Mme Eliane FERRER, Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, le lundi 27 janvier 2025 à 9h30.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Anne THIBAUT Maire d'ARVILLE - Présidente	Présente arrivée après le point n°1	Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT	Excusée
M. Vijay-Damien POIRIER Conseiller municipal Mairie de CESSON	Pouvoir Mme J. VACHER	/	
M. Mathieu VISKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 1er Vice-président	Excusé	M. Pascal FOURNIER Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Présent
M. Gérard CHOMONT Maire de CRÉGY-LES-MEAUX - 2 ^{ème} Vice-président	Présent*	Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de CRÉGY-LES- MEAUX	Absente
M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Pouvoir Mme M. BOURDIER	/	
Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - 3 ^{ème} Vice- président	Présente	Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Absente
Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ÉTANG – Membre du bureau	Présente	Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRÉSIGNY	Excusée
Mme Nicole VERTENEUILLE Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente*	Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTÉ- GAUCHER	Absente

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Secrétaire du bureau	Présent*	M. David CHARPENTIER Adjoint au Maire de ESBLY	Présent**
M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Pouvoir Mme A. THIBAUT	Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS-LA-VILLE	Absente
Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Présente*	M. Vincent MEVEL Maire de LARCHANT	Absent
M. Bernard JACOTIN Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Absent	M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Absent
Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Absente	/	
Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire de EVRY-GRÉGY-SUR-YERRES	Excusée	M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent
M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Absent	M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIÈRES-EN-BRIE	Absent
M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES	Pouvoir Mme G. COURET	Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Absente
Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Présente*	Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Absente
M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS – Membre du bureau	Pouvoir Mme E. FERRER	Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Absente
M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Pouvoir M. P. FOURNIER	M. Serge DURAND Adjoint au Maire de LE MÉE-SUR-SEINE	Absent
M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent	Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Absente
Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX - 4 ^{ème} Vice-présidente	Présente*	Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUÉ	Absente
M. Alain AUBRY Maire du MESNIL-AMELOT	Absent	/	
Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTÉVRAIN	Présente*	M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Présent***

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Eliane FERRER Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	Mme Isabelle PERIGAULT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire du PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Absente
Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX	Absente	M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Absent
Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES	Pouvoir M. D. CHARPENTIER	Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES	Absente
Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN	Absente	Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN	Absente

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Membres titulaires du Conseil d'Administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	14
Présents	6
Présents prenant part au vote	5
Présents en visioconférence	8
Présents en visioconférence prenant part au vote	7
Pouvoirs	7
Votants	19

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Joëlle VACHER

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Anne-Claire MÉLOT	Assistante de direction

- **Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024**

Adopté à l'unanimité

1. FINANCES -RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - Délibération 25-01

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est un exercice réglementaire imposé par le Code général des collectivités territoriales, il s'appuie désormais sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

En effet, pour mémoire, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les modalités de cette étape obligatoire dans le cycle budgétaire.

Les principales modifications sont :

- lorsqu'un site internet existe, le rapport adressé au conseil d'administration à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.

- Dans les 10 semaines précédant l'examen du budget (pour les régions ainsi que pour toutes les collectivités et tous les établissements en M57), la Présidente ou le Président de l'établissement présente au conseil d'administration, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

- le rapport comporte également la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au préfet ; il fait l'objet d'une publication.

Les membres du Conseil d'administration sont invités à débattre sur le ROB joint en annexe pour l'exercice 2025 et à prendre acte de ce débat.

Par note du 16 février 2017, le Préfet de Seine-et-Marne a indiqué aux collectivités de Seine-et-Marne que la délibération relative au débat d'orientations budgétaires devait faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport ce qui a pour effet de constater aussi l'existence du rapport.

Le Conseil d'administration est invité à en délibérer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L452-1 à L452-48
- la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe »,
- le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,
- la nomenclature M57,
- le règlement intérieur du conseil d'administration du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne,
- le rapport joint en annexe portant sur les orientations budgétaires 2025 du Centre Départemental de gestion de Seine-et-Marne,

CONSIDÉRANT :

- que le débat d'orientations budgétaires (DOB) est un exercice réglementaire imposé par le Code général des collectivités territoriales,
- qu'il s'appuie désormais sur le rapport d'orientations budgétaires (ROB),
- qu'en effet, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les modalités de cette étape obligatoire dans le cycle budgétaire,
- que dans les 10 semaines précédant le vote du budget, la Présidente de l'établissement présente au conseil d'administration un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette,
- que ce rapport comporte également la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,
- qu'il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE :

Article unique

De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 à partir du rapport d'orientations budgétaires présenté par Madame la Présidente et transmis aux membres du conseil d'administration (joint en annexe).

**2. FINANCES - AVANCE SUR SUBVENTION 2025 À L'AMICALE DU PERSONNEL DU CDG77 –
Délibération 25-02**

Le vote du budget primitif 2025 n'interviendra pas avant mars 2025, de fait l'Amicale du Personnel du Centre de Gestion se trouve confrontée à une situation de Trésorerie délicate avec 15 mois de fonctionnement pour 12 mois de crédits. Afin d'éviter le gel des prestations vis-à-vis du personnel au 1^{er} trimestre 2025, il apparaît opportun de prévoir le versement d'une avance de trésorerie sur la subvention rattachée à l'exercice 2024.

C'est pourquoi Madame la Présidente demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur une avance de subvention à l'amicale s'élevant à 7 000,00 €. Ce versement serait autorisé pour couvrir les frais de fonctionnement des quatre premiers mois de l'année, le solde de la subvention étant liquidé ultérieurement après le vote du budget 2025 et sur production du rapport moral et financier de l'Amicale pour l'année 2024.

Le Conseil d'administration est invité à en délibérer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- Le code général des collectivités territoriale,
- Le code général de la fonction publique territoriale,
- Le budget de l'exercice 2024
- La délibération N°24-13 du 10 juin 2024 autorisant le versement d'une subvention à l'amicale du Personnel du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne

CONSIDÉRANT :

- Qu'il est nécessaire de garantir le bon fonctionnement de l'Amicale du personnel du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne.

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1

D'accorder le versement d'une avance à l'Amicale du Personnel du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne pour une somme de 7 000,00 euros.

Article 2

De préciser que cette avance sera régularisée lors du vote du budget primitif 2025.

Séance levée à 11h16

Fait à Lieusaint, le 27 janvier 2025

Pour la Présidente du Centre départemental de
gestion de Seine-et-Marne ,
La vice-Présidente de la Communauté de
communes de l'Orée de la Brie

Eliane FERRER

